

Une voiture tunée au contrôle technique

La Circulaire Ministérielle publiée au Moniteur Belge du 15 février 2006 stipule la réglementation concernant les transformations apportées à une voiture comprenant 8 places au maximum (celle du conducteur non comprise). Cette nouvelle réglementation est le résultat de nombreuses réunions de travail tenues durant l'année écoulée entre les collaborateurs du GOCA, le Cabinet, le SPF Mobilité et Transports, la FBAT (Fédération des Autotuners Belge), AIB Vinçotte, Federauto, l'IBSR,....

Cette réglementation a pour but de rendre le tuning acceptable dans le cadre de la sécurité routière. Toutes les parties étaient d'accord sur le principe qu'un véhicule ne puisse accéder à la voie publique que s'il est tout à fait SÛR.

Les principes de bases sont les suivants :

- Les éléments ou objets tranchants, pointus ou saillants, à l'intérieur ou à l'extérieur, sont inadmissibles;
- Le champ de vision du conducteur doit être bien dégagé;
- La structure portante du véhicule ne peut en aucun cas être changée sans autorisation du constructeur;
- Les recouvrements des roues ne peuvent être enlevés;
- Les pièces de structure (ex. pare-choc, ailerons,...) doivent être fabriquées en une matière à haute absorption.

Les transformations possibles à un véhicule sont subdivisées en trois catégories :

La **catégorie A** reprend toutes les transformations qui seront vérifiées lors du contrôle périodique. Cela implique qu'il n'y aura pas de documents supplémentaires à établir concernant le tuning. Il n'y aura pas de tarifs supplémentaires liés au contrôle de ces éléments.

La **catégorie B** répertorie les transformations vérifiées lors d'un contrôle non périodique. Le client est prié de présenter spontanément sa voiture au contrôle après chaque transformation et avant de reprendre le volant. Un rapport de tuning sera établi et sera ajouté au certificat de visite. Le certificat de visite n'aura aucune valeur s'il n'est pas accompagné du rapport de tuning. Le client payera pour le contrôle tuning €24,50, pour le rapport de tuning €6,00 et pour le contrôle environnement €3,00 (véhicule à essence) ou €9,00 (diesel).

Les transformations reprises sous la **catégorie C** seront vérifiées lors d'un contrôle non périodique. Chaque modification correspondant à cette catégorie sera soumise à une procédure de validation sur base d'une attestation (rapport de validation ou attestation d'homologation Européenne). Dès qu'une voiture est transformée, un contrôle tuning doit être effectué. Le certificat de visite sera accompagné d'une annexe. Ce document 'rapport de tuning' est indissociable du certificat de visite, il répertorie toutes transformations constatées lors du passage au contrôle tuning. Un certificat sans annexe perd sa validité. Le client payera pour le contrôle tuning €24,50, chaque rapport de validation donnera lieu à un paiement de €6,00, pour le rapport de tuning €6,00 et pour le contrôle environnement €3,00 (véhicule à essence) ou €9,00 (diesel).



Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
CARROSSERIE	CARROSSERIE	CARROSSERIE
Pare-choc avant /arrière Aileron avant, arrière Aileron de coffre Ailerons de toit et de fenêtre Allongement du capot moteur Masques de phares - Wings Capot moteur synthétique Serrures du capot moteur Charnières du capot moteur Portes Serrure portes et poignées Vitres latérales arrière, arrière, latérales avant – teinter et film Bande pare-soleil et lettrage sur pare-brise Rétroviseur intérieur Topchaps Baguettes latérales et emblèmes Essuie-glaces Protection carter Trappe à essence Plaque d'immatriculation officielle	Prises d'air (sur le capot moteur, le toit, les flancs) Kits carrosserie large Ailes	Rétroviseurs latéraux extérieurs Portes papillon – charnières
INTERIEUR	INTERIEUR	INTERIEUR
Tapis en matériau dur Pédales – surface de contact Tableau de bord et instruments Eclairage intérieur Pommeau de vitesse Fond du compteur Bouton de démarrage Extincteur Bouteille NOS	Installation audio Levier de frein à main Recouvrement intérieur panneaux de portières	Sièges non d'origine Ceintures de sécurité Volant non d'origine Cage de sécurité de la cabine
FEUX et SIGNALISATION	FEUX et SIGNALISATION	FEUX et SIGNALISATION
Feux arrière, feux indicateurs de direction, troisième feu stop, phares antibrouillard avant, phares antibrouillard arrière, feu de recul, Eclairage plaque d'immatriculation Eclairage lave-glaces, Eclairage sous et/ou autour du véhicule	Feux large et croisement Phares à décharge (Xenon)	
ROUES – PNEUS - SUSPENSIONS	ROUES – PNEUS - SUSPENSIONS	ROUES – PNEUS - SUSPENSIONS
Pneus et jantes Elargisseurs de voie Système de freinage Etrier de freins Surbaissement Suspension pneumatique – Airride Silent-blocs Barre de stabilisation	Barre anti-rapprochement	Disques de freins Adaptateurs de jantes
AUTRES TRANSFORMATIONS		AUTRES TRANSFORMATIONS
Filtre à air Tuning moteur Boîte de vitesses		Echappement non d'origine



Transformations non-admises:

**Les charnières de capot non d'origine,
Suspension pneumatique (airride) non d'origine,
Silent-blocs non d'origine,
Barres de stabilisation non d'origine,
Conduites de freins non d'origine,
étrier de freins non d'origine,
tuning moteur – chiptuning,
éclairage lave-glaces,
éclairage sous et autour du véhicule,
bouteille NOS,
topchops,
barres anti-rapprochement,
élargisseurs de voie.**

Le contrôle s'effectuera dans tous les centres de contrôle. Certains centres sont équipés de webcams afin que le client puisse se faire une idée sur les temps d'attente possible.

Le site du GOCA www.goca.be reprend les dernières informations concernant le contrôle des voitures tunées.

Les entreprises officiellement agréées qui effectuent les inspections automobiles depuis 1933 se sont réunies en 1938 dans la fédération GOCA. Le GOCA entretient pour les entreprises, qui ont en total 76 centres de contrôle et 32 centres de permis de conduire, des contacts avec les entreprises et fédérations concernées. Par son fonctionnement et sa structure, l'asbl GOCA donne forme aux décisions du Service Public Fédéral Mobilité et Transports. Le GOCA dispose d'une équipe pour l'inspection automobile, d'une équipe pour le permis de conduire et d'un centre de formation, qui assure la formation et le recyclage tant des inspecteurs que des examinateurs. Pour les collaborateurs des entreprises - au total plus de 2000 - la sécurité, la qualité et la satisfaction du client sont des aspects fondamentaux. Ils entendent réellement contribuer à une circulation plus sûre et à un environnement plus propre.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Katrien De Coster - GOCA + 32 476 82 34 80
GOCA, votre partenaire en mobilité et en sécurité routière.